Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1000, rue De La Gauchetière Ouest
bureau 2100
Montréal (Québec) Canada H3B 4W5
514.904.8100 TÉLÉPHONE
514.904.8101 TÉLÉCOPIEUR

OSLER

Montréal

Toronto

Calgary

Ottawa

Vancouver

New York

Montréal, le 21 octobre 2019

Céline Legendre
Ligne directe : 514.904.8108
clegendre@osler.com
Notre dossier : 1202747

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDÉ)

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800 Place Victoria
2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: **Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2020-2021 (la « Demande »)**
Dossier : R-4100-2019

Chère consœur,

Veuillez trouver ci-joint une lettre à laquelle le Distributeur entend référer à l'audience.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./S.R.L.

Céline Legendre
CL/JHG
p.j.

Régie
de l'énergie
Québec

Bureau du président

Le 9 octobre 2019

PAR COURRIEL

Monsieur Éric Martel
Président-directeur général
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de la lettre du 4 octobre 2019 sous la signature de Me Céline Legendre dans laquelle cette dernière demande à la Régie de l'énergie (la Régie) de suspendre les procédures dans le dossier R-4100-2019 et annonce l'intention d'Hydro-Québec de demander la révision de la décision D-2019-121 rendue dans ce dernier dossier le 30 septembre 2019.

En outre, Me Legendre allègue dans cette lettre qu'il existerait une apparence de biais chez trois membres de la Régie sur un sujet touchant l'un des arguments que Hydro-Québec entend soulever au soutien de ses moyens préliminaires et met en cause Me Marc Turgeon, Me Lise Duquette et monsieur François Émond en relevant des propos tenus par un membre de cette formation dans le cadre d'une audience tenue dans le dossier R-4058-2018. De plus, le 4 octobre 2019, un membre de votre équipe de communications a défendu cette thèse de l'apparence de partialité auprès du journaliste Pierre Couture.

Je dois vous faire part de ma totale incompréhension et de mon inquiétude face aux allégations qui ont été faites par votre organisation envers ces trois régisseurs. Comme vous le savez, ces personnes ont été nommées par le Conseil des ministres en raison de leur expertise, leur expérience, leur probité et leur capacité à juger de l'intérêt public, en toute impartialité et indépendance, sur la foi des éléments de preuve au dossier.

Depuis mon arrivée à la Régie, j'ai pu constater, dans leur travail quotidien, les qualités que le Conseil des ministres a reconnues chez ces personnes. De plus, j'ai entièrement confiance que ces trois régisseurs, ainsi que l'ensemble des régisseurs qui composent la Régie, respectent leur code de déontologie et sont en mesure d'agir en toute impartialité dans les dossiers qui leur sont confiés.

... 2

Place Victoria
800, rue du Square-Victoria
2e étage, bureau 2.55
CP 001
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-5612
www.regie-energie.qc.ca

Je reconnais sans réserve qu'il est légitime pour Hydro-Québec de soulever toute préoccupation qui pourrait entacher la crédibilité des procédures dans le déroulement d'un dossier. Je me questionne cependant sur le véritable objectif du procédé préemptif utilisé par Me Legendre alors que la demande de révision n'a pas encore été déposée. Il m'aurait semblé plus approprié de faire preuve de retenue et de prudence avant d'attaquer la réputation d'un ou plusieurs régisseurs et, par ricochet, celle de la Régie et, finalement, celle du système judiciaire.

Bien que je me considère encore néophyte en matière de modalités procédurales, je dois vous dire que je suis franchement étonné et choqué par ce malheureux épisode qui, me semble-t-il, aurait pu être facilement évité, d'autant que Me Legendre précise bien que la mise en cause de l'impartialité de ces trois régisseurs ne constitue que « l'un des arguments » que Hydro-Québec entend éventuellement soulever à titre de moyen préliminaire. Il n'était pas nécessaire de pointer trois régisseurs et de les traîner dans l'espace public à cette étape.

Cela étant dit, j'apprécie énormément les fonctions qui m'ont été confiées par le gouvernement et je souhaite maintenir un dialogue serein et courtois avec l'ensemble des entreprises règlementées afin que la Régie puisse s'acquitter de ses responsabilités avec efficacité et pertinence. C'est d'ailleurs ce qui me motive à vous transmettre la présente lettre.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Jocelin Dumas
Président de la Régie de l'énergie